

Editorial

Un Parlement clairvoyant



Lors de la session d'automne 2012, le Parlement a adopté le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2013-2016. Le lissage de la croissance des moyens était alors au centre de l'attention. Le Conseil fédéral planifiait une augmentation modérée pour 2013 et 2014; le financement devait cependant connaître une hausse élevée durant la deuxième moitié de la période. Cette croissance irrégulière irritait le Parlement, car elle ne tenait pas compte de la forte hausse des effectifs étudiants. Nous nous sommes battus et avons obtenu une croissance équilibrée.

Cela se confirme aujourd'hui: les financements supplémentaires pour le lissage de la croissance étaient essentiels! Car c'est justement dans les années où une forte croissance avait été prévue que la Confédération doit aujourd'hui économiser. Les subventions des hautes écoles ont été réduites en 2015 déjà. Et les coupes transversales prévues au budget 2016 toucheront le domaine FRI, qui doit composer avec une année perdue pour son développement.

Si le Parlement n'avait pas insisté pour répartir régulièrement les moyens, 2013-2016 serait entrée dans l'histoire comme la période avec la plus faible croissance. Que cela nous serve de leçon! Un domaine FRI fort dépend d'un financement durable. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut supporter les années de plus faible croissance.

Kathy Riklin

Conseillère nationale, membre du bureau du Team politique FUTURE

Place scientifique

Les hautes écoles suisses face à un vent contraire

La Confédération et les cantons sont financièrement sous pression. Les mesures d'économies n'épargneront ni la formation, ni la recherche. En même temps, la participation internationale, essentielle à la place scientifique suisse, est incertaine. Les hautes écoles font face à un vent contraire toujours plus fort.

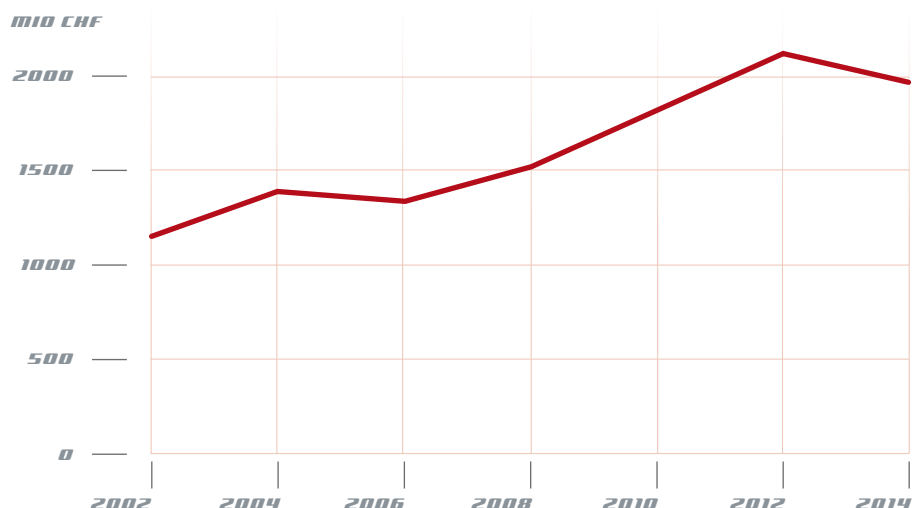
La 49e législature du Parlement fédéral prend fin avec la session d'automne 2015 et laisse la place scientifique suisse dans une grande incertitude quant à son avenir. Les conditions-cadres pour la formation, la recherche et l'innovation (FRI) se sont détériorées. D'une part, les investissements publics en faveur du développement du système FRI sont au point mort. D'autre part, l'appartenance de la Suisse aux réseaux internationaux de recherche et de formation est incertaine.

Le Conseil fédéral, le Parlement ainsi que les cantons font de la formation et de la recherche une priorité depuis des années. La mise en place de conditions-cadres favorables a payé: les hautes écoles et les centres de recherche suisses figurent parmi les meilleurs au monde. L'année 2014 a cependant connu un revirement: les contributions de la Confédération pour la recherche et le développement (R+D) ont reculé de 7% par rapport à 2012. Les investissements ont baissé pour la première fois depuis 2006, comme le montre une étude de l'Office fédéral de la statistique (voir graphique).

Cause de cette chute drastique: l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse et le gel des négociations sur la participation de la Suisse au programme-cadre de recherche européen Horizon 2020. Un accord d'association partielle prévaut jusqu'à fin 2016. La Confédération finance

Suite en page 2

Les dépenses R+D de la Confédération ont diminué de 7%



Source: OFS

la majorité des projets directement, au lieu de payer des contributions forfaitaires annuelles à l'Union européenne. Une grande partie des dépenses est donc renvoyée aux années prochaines. Fin 2016, la Suisse et l'Union européenne devront dire si elles reconduisent l'accord d'association pleine – ce qui est l'objectif du Conseil fédéral, ou si la Suisse revient dans le statut de pays tiers.

Les contingents menacent l'excellence

La question de la participation au programme-cadre de recherche de l'UE n'est pas la seule incertitude qui pèse sur les hautes écoles suisses. Elles perdent également de leur attrait dans la concurrence mondiale pour les plus brillants cerveaux. On ignore tout du futur système d'immigration, avec ou sans contingents. Les hautes écoles ne savent pas à ce jour si elles pourront encore recruter suffisamment de personnel d'excellence dans l'enseignement et la recherche pour continuer à jouer dans la Ligue des champions scientifique.

Ces incertitudes sont en outre aggravées par les actuelles mesures d'économie de la Confédération. La croissance des subventions des hautes écoles a été réduite pour 2015 et les perspectives pour 2016 ne promettent rien de bon: les coupes transversales planifiées n'épargneront pas le domaine FRI. Il ne restera ainsi quasiment plus rien de la croissance prévue. Ce revers au niveau fédéral survient à un moment où les cantons eux aussi font face à une pression financière élevée. Le dernier exemple en date est celui de l'Université de Bâle, confrontée aux plans d'économies de l'un des deux cantons qui la financent.

La législature à venir sera cruciale pour le domaine FRI. Les défis ne manquent pas, tant dans la promotion de la relève, la formation médicale, le transfert de savoir et de technologie que dans la formation professionnelle supérieure. Il revient au Conseil fédéral et au Parlement d'assumer leurs responsabilités et de garantir l'avenir de la place suisse de la formation et de la recherche.

Parc suisse d'innovation

La CSEC-E refuse la réaffectation des revenus des biens-fonds

Durant la session d'automne, le Conseil des Etats décidera s'il souhaite soutenir le Parc suisse d'innovation (SIP). Deux mesures sont prévues pour que la Confédération puisse encourager la création du SIP: d'un côté, un cautionnement de 350 millions de francs destiné à préfinancer des infrastructures de recherche; de l'autre, la Confédération doit pouvoir mettre des biens-fonds à disposition du parc national. Emboitant le pas au Conseil national qui avait approuvé ces deux mesures à une nette majorité, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a également entériné le projet.

Une divergence

La CSEC-E s'est toutefois éloignée de la position de la Chambre basse sur un point: par 6 voix contre 3, la majorité de la commission a refusé que les revenus des biens-fonds cédés par la Confédération soient réaffectés intégralement en faveur de l'ensemble des sites du SIP. Une minorité de la CSEC-E demande toutefois à son conseil d'approuver la décision du Conseil national, prenant argument du fait que toutes les régions doivent pouvoir profiter des biens-fonds mis à disposition.

Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation

Nouvelle forme juridique pour une fonction éprouvée

La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) est appelée à devenir un établissement de droit public. La nouvelle Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse) assumera les mêmes tâches que l'actuelle CTI. La mission de base consistant à jeter un pont entre la recherche et l'économie reste inchangée. Elle sera complétée par l'encouragement des diplômés des hautes écoles dans le domaine de l'innovation. Les coûts devraient être comparables aux dépenses actuelles de la CTI.

Meilleur ancrage dans le système

Le but de la réforme est de mieux ancrer le soutien à l'innovation dans le système suisse d'encouragement. L'exemple du

Fonds national suisse (FNS) fait ici référence au niveau institutionnel. Innosuisse prévoit une séparation claire entre la conduite stratégique et les tâches opérationnelles. La forme juridique actuelle, soit une commission extraparlamentaire, s'est en effet avérée mal adaptée aux tâches de la CTI.

La consultation relative au projet de loi s'est terminée à fin août 2015. Le Conseil fédéral prévoit d'adopter le message à l'intention du Parlement au cours de l'automne 2015. La nouvelle Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation devrait pouvoir démarrer ses activités en 2017.

EN BREF

Relève scientifique: la CSEC-E ne veut pas de commission

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) propose unanimement à son conseil de refuser une motion de sa commission sœur du Conseil national. L'intervention demande au Conseil fédéral de constituer une commission pour la transformation des structures de carrières scientifiques dans les hautes écoles suisses. Le Conseil national a approuvé cette proposition en mars 2015.

Shanghai-Ranking 2015

Le Shanghai-Ranking 2015 a classé quatre hautes écoles suisses parmi les 100 meilleures universités du monde: l'EPF de Zurich (20^{ème}), ainsi que les universités de Zurich (54^{ème}), de Genève (58^{ème}) et de Bâle (87^{ème}). L'EPF de Lausanne est sortie du top 100 et se trouve désormais entre la 101^{ème} et la 150^{ème} place. L'Université de Berne figure dans le top 200, et celle de Lausanne figure parmi les 300 meilleures hautes écoles.

HEP Zurich: Heinz Rhyn sera le nouveau recteur

Le Conseil des hautes écoles spécialisées du canton de Zurich a désigné le nouveau recteur de la Haute école pédagogique de Zurich. Il s'agit de Heinz Rhyn, enseignant et spécialiste des sciences de l'éducation. Il succédera à Walter Bircher le 1^{er} janvier 2016.

Infrastructures de recherche: publication de la feuille de route

Le Conseil fédéral a pris connaissance de la feuille de route pour les infrastructures de recherche 2015. Ce rapport offre une vue d'ensemble des projets d'infrastructures existants et nouveaux, aux niveaux national et international. La feuille de route sert de base à la planification du message sur l'encouragement de la formation, la recherche et l'innovation durant les années 2017-2020.

Lancement de trois nouveaux PNR

Le Conseil fédéral a demandé au Fonds national suisse (FNS) de mettre en œuvre trois nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR), intitulés «Un système de santé mieux adapté aux défis à venir», «La résistance aux antimicrobiens: une approche one-health» et «Les mégas données». Un budget de 65 millions de francs a été alloué à ces programmes de cinq ans.

Université de Lausanne: Nouria Hernandez sera rectrice

Le Conseil de l'Université de Lausanne a choisi Nouria Hernandez comme nouvelle rectrice. La professeure de biologie devrait succéder à Dominique Arlettaz dès le 1^{er} août 2016.

European XFEL: la Suisse doit continuer à participer

Les membres de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national demandent à leur conseil de poursuivre la participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche European XFEL, par 17 voix contre 7. Un montant annuel de 1,8 millions de francs est prévu pour l'exploitation de ces installations de recherche construites à Hambourg.

ERC Advanced Grants: la Suisse au quatrième rang

En 2014, le Conseil européen de la recherche (ERC) a attribué 190 Advanced Grants au total. Pas moins de 22 bourses ont été attribuées à des scientifiques établis en Suisse, qui occupe la quatrième place du classement par pays. Sept encouragements ont été attribués à des scientifiques de l'EPF de Zurich, et quatre à l'EPF de Lausanne et à l'Institut Friedrich Miescher. L'Université de Zurich a obtenu trois Advanced Grants. Les universités de Berne et de Suisse italienne, le CERN et la Fondazione per l'istituto di ricerca in biomedicina ont reçu un encouragement chacun.

Loi sur la coopération dans la formation

Le Conseil fédéral a envoyé en consultation la loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation (LCESF). Celle-ci définit les bases légales de la coopération entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la formation, tout en promouvant la qualité et la perméabilité de cet espace. La LCESF sera soumise au Parlement dans le cadre du Message FRI 2017-2020.

Le FNS réforme son encouragement de projets

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) réforme son encouragement de projets. Les projets seront désormais soutenus durant une période maximale de quatre ans au lieu de trois. Par ailleurs, ces contributions financières devraient pouvoir être utilisées de manière plus flexible. Ces nouveautés visent un encouragement de projets plus clair et plus attractif pour les scientifiques. Les personnes soutenues pourront ainsi mieux se concentrer sur leurs projets. La réforme entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2016.

Impressum

© Réseau FUTURE 2015

Münstergasse 64/66, 3011 Bern
T 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique. Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.